

# **REGLEMENT 4ème TROPHEE ASSUMER**

## **Souvenir Bernard FOURIGNON (édition 2022)**

### **Préambule:**

Le trophée ASSUMER est organisé par L'AS FRANSECHES avec le soutien financier de l'association ASSUMER et de la municipalité de St SULPICE les CHAMPS.

En collaboration avec le comité fêtes de St Sulpice à l'occasion de la fête de la St Jean. Il comporte deux épreuves sur la même journée sous l'égide de la Fédération UFOLEP.

### **Article 1: Ouverture:**

Il est ouvert aux licenciés UFOLEP de toutes les catégories adultes Dames et Hommes.

Nouveauté depuis 2019, l'épreuve est ouverte aux Dames de toutes catégories adultes doubles licences UFOLEP/FFC.

### **Article 2: Dates, lieux des épreuves:**

**-Dimanche 26 Juin (matin): Étape 1 Prologue St SULPICE les CHAMPS.**

Prologue individuel sur un circuit développant une longueur de 5,095km avec un faible dénivelé positif à effectuer 1 fois.

**-Dimanche 26 Juin (après midi): Étape 2 St SULPICE les CHAMPS.**

Course sur circuit (identique à celui du matin) développant une longueur de 5,657km à effectuer plusieurs fois (suivant les catégories de valeur).

### **Article 3: Engagements et tarifs:**

Les engagements se feront **impérativement sur le site national UFOLEP** « rubrique calendrier » « je m'engage » .

Epreuve limitée à 120 concurrents pour l'ensemble des catégories.

Le tarif des engagements est fixé au prix de **12,00 €**, pour l'ensemble des 2 épreuves.

**Obligation de participer aux 2 épreuves.**

### **Article 4: Horaires Dossards et signatures émargements:**

Les horaires pour la distribution des dossards le dimanche matin se fera au **derrière le podium arrivée de 7h30 jusqu'à 9h30.**

### **Article 5: Horaires de départs:**

**Pour le Prologue**, dimanche matin le premier départ est fixé à 9h Rte de la Feyte pour des départs ensuite toutes les minutes. Un tirage au sort par catégorie sera effectué le jeudi soir 23 Juin pour désigner l'ordre et les horaires de départ.

Ces derniers seront visibles sur la **page Facebook de l' AS Fransèches** à partir du **vendredi 24 Juin midi.**

Nous débiterons ce contre la montre par les coureurs de 4ème catégorie, les 3ème ensuite, puis les 2ème, pour finir avec les 1ère catégorie.

Après être passé au contrôle pour signature de la feuille d'émargement (ligne de départ CLM), chaque concurrent devra se présenter à la ligne **10 minutes** avant l'heure fixée pour son départ. Un seul appel sera fait sur la ligne.

Les départs seront donnés toutes les minutes.

Si un concurrent se présente en retard par rapport à l'heure prévue, il verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence. Le port de la combinaison est recommandé. Chaque coureurs pourra être suivi par une voiture de dépannage s'il le souhaite.

**Échauffement** : il sera interdit sur le parcours **10 minutes** avant le départ du premier coureur et pendant toute la durée de l'épreuve.

La 1ère Dame et le 1er Homme seront récompensés à la suite de ce CLM.

Pour la 2ème étape dimanche après midi, les horaires de départ sont pour les 3ème et 4ème catégories à **14h et 14h02** et enfin à **16h et 16h02** pour les 1ère et 2ème catégories.

### **Article 6: Classement général:**

Le classement général sera établi par addition des temps obtenus lors de chaque épreuve. En cas d'ex-æquo sera prépondérant le temps réalisé au CLM le matin.

### **Article 7: Matériel:**

Chaque licencié doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur et disponibles sur le site internet de l' UCI.

<http://fr.uci.ch/inside-uci/rules-and-regulations/materiel-165208/>

### **Article 8: Réglementation:**

Les deux épreuves se dérouleront selon la réglementation UFOLEP. Le port du casque homologué est obligatoire pendant la compétition ainsi que pendant les échauffements. Pour des raisons de sécurité et de respect envers les coureurs en course, les circuits seront interdits à l'échauffement pendant le déroulement d'épreuve d'autres catégories.

**Tous coureurs pris en infraction se verra refusé de départ de son épreuve.**

Pour prétendre figurer au classement final du Trophée, il y a obligation de participer aux deux épreuves.

### **Article 9: Assistance médicale:**

Un poste de secours avec 2 personnes habilitées (convention passée avec UDPS) en liaison avec les services médicaux, assureront les premiers soins si blessé il y a.

Ce dispositif sera présent sur toute la durée des 2 épreuves.

### **Article 10: Contrôle anti dopage:**

A la fin de chaque course, les concurrents sont tenus de se renseigner d'un éventuel contrôle anti dopage. Des membres du club organisateur assureront l'escorte.

Un local sanitaire sera réservé pour cet effet.

### **Article 11: Cérémonie protocolaire:**

La cérémonie protocolaire aura lieu dimanche soir à **partir de 19h** salle polyvalente de St Sulpice les Champs.

**Les concurrents (es) récompensés (es) devront se présenter obligatoirement sur le podium en tenue cycliste complète (Cuissard ou collant et maillot de club).**

### **Seront récompensés : Étape 2 course de l'après midi + classement général:**

- les 3 premiers 1ère catégorie,
- les 3 premiers 2ème catégorie,
- les 3 premiers 3ème catégorie,
- les 3 premiers 4ème catégorie.
- la première dame de chaque catégorie.

Par respect et en remerciement pour la Mairie qui nous reçoit, la présence du plus grand monde est souhaitée.

**Article 12: Important:**

Attention: Pour tous points non évoquer dans le présent règlement se conformer à la réglementation nationale. Toute personne engagée reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter les clauses.

L'AS Fransèches se réserve le droit de changer les clauses du présent règlement si cela s'avère nécessaire.

**Fait à FRANSECHES le 25/04/2022**

**Le comité organisateur**

Le Président

